

Procès-verbal n°14 bis de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 11 janvier 2022 (réunion électronique)
À :	18h00
Présidence :	Mr Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mme Christie CORNUS, Fatiha BADAOU MM. Bernard BERGEN, Patrick VANDYCKE, Damien JURADO, Philippe ALBY
Absent (e)s excusé (e)s :	Jean Christophe MORANDINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toute correspondance envers les commissions doit se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

DOSSIERS DU JOUR

Séniors Féminine à 8 D1 poule A

Dossier n°2021/2022-CSR- 55

Match n°23965549 : Ent. CALVISSON VAUNAGE 1 – GC GALLICIAN 1 du 05/12/2021

La Commission,
Jugeant en premier ressort,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match

Considérant que l'Ent. **CALVISSON VAUNAGE 1** s'est retrouvé à moins de 7 joueuses à la 27^{ème} minute de jeu, alors que le score était de 5 buts à 0 en faveur du **GC GALLICIAN 1**,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159 alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF que si une équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs [...] Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7, elle est déclarée battue par pénalité,

**Dit match perdu par pénalité à l'Ent. CALVISSON VAUNAGE 1,
Score à homologuer : 5 à 0 en faveur de GC GALLICIAN 1,**

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Féminines aux fins d'homologation.

Prochaine séance

- Mardi 18 janvier 2022

Le Président de séance
Sauveur ROMAGNOLE

La Secrétaire de séance,
Christie CORNUS

